

Sécuriser l'usage des fonds sociaux européens pour le compte de la Commission européenne

Pour la période 2014-2020, l'Europe investit environ 27 Mds € de fonds structurels en France, dont 6Mds € pour favoriser la croissance et l'emploi, via le Fonds social européen (FSE) et l'Initiative emploi jeune (IEJ), et environ 5 Mds € pour réduire la pauvreté, via le Fonds d'aide aux plus démunis (FEAD).

L'IGAS membre de l'autorité d'audit pour les fonds européens en France

En 2014, l'État français a désigné les autorités chargées de la gestion, de la certification et de l'audit de ces fonds. Les autorités de gestion et de certification sont multiples (DGEFP, Direccte, conseils régionaux, DGCS, DGFIP, DRFIP¹⁶).

Placée sous l'égide de la Commission européenne, la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) est l'autorité d'audit pour les fonds européens en France.

Présidée par un inspecteur général des finances, cette commission -dont les 9 membres sont nommés pour quatre ans par le Premier ministre- comprend aussi un inspecteur général représentant l'IGAS. Elle s'appuie sur une équipe permanente de chargés de mission et sur les inspections générales des ministères concernés pour réaliser, dans leur champ de compétence, les audits permettant de s'assurer du bon fonctionnement des autorités de gestion et de certification et de la régularité des opérations financées par les fonds européens. La Mission permanente d'audit des fonds européens traduit la contribution de l'IGAS aux missions de la CICC.

Des audits du fonctionnement réel des systèmes de gestion et de contrôle

La mission permanente est chargée d'évaluer le fonctionnement réel des systèmes de gestion et de contrôle, au moyen d'audits de système, dont une part s'effectue sur place. Pour la programmation 2014-2020, son périmètre d'intervention représente 82 audits de système. Ces missions sont réalisées, soit par la mission permanente seule pour les programmes mono-fonds (FSE, IEJ et FEAD), soit en inter-inspections avec l'Inspection générale de l'administration pour les programmes régionaux mobilisant à la fois le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE).

Les rapports définitifs se concluent par une cotation (de 1 à 4) du système audité. Pour les valeurs 3 et 4, la Commission européenne suspend le versement des fonds jusqu'à la production de preuves tangibles, et constatées par l'autorité d'audit, des améliorations nécessaires.

Les 11 audits de système effectués en 2019 ont permis de faire de la pédagogie des exigences communautaires auprès des équipes gestionnaires. Cela permettra ainsi d'améliorer la qualité des actes de gestion qui conditionnent le remboursement par l'Union européenne des dépenses engagées.

Le FEAD a fait l'objet d'une attention toute particulière, notamment auprès des structures opérationnelles (entrepôts et centres de distribution), ce fonds finançant près de 25 % de l'aide alimentaire distribuée par la Croix Rouge Française, les Restaurants du Cœur, la Fédération des Banques Alimentaires et le Secours Populaire, sous l'égide de la DGCS.

De même la DGEFP, qui supervise l'ensemble des DIRECCTE (chargées notamment de gérer les crédits FSE et IEJ) des programmes mis en œuvre par l'État, a été auditée en 2019.

¹⁶ DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Diraccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGFIP, DRFIP : directions générale et régionales des finances publiques